

# La formation professionnelle, un enjeu de société

*qui ne peut être renvoyé à la seule responsabilité  
des individus quant à la réussite de leur parcours*

**Trois ans après le vote de la loi de 2018 sur « La liberté de choisir son avenir professionnel », SUD FPA en constate les effets délétères : cette réforme est une arme de destruction massive de l'orientation et de la formation professionnelle. Son objectif clairement néo libéral consiste à brader sans contrepartie les fonds publics et les fonds de formation mutualisés aux branches professionnelles et à leurs entreprises.**

## 1. La compétence au détriment du métier

L'idéologie sous-tendue par ce texte consacre l'idée qu'une formation professionnelle peut être totalement morcelée en blocs de compétences et que la formation se résume à l'acquisition de la somme de ces compétences. Elle nie la notion de formation au métier qui constitue pour SUD FPA un élément structurant et essentiel des travailleurs dans le monde professionnel et dans la société.

## 2. L'apprentissage sous contrôle des lobbys de branche

La loi fait la part belle à l'apprentissage en entreprise et aux Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST), sans aucun contrôle de l'effectivité des apprentissages. Or, cette effectivité dépend d'une formation et d'un statut extrêmement solides des maîtres d'apprentissage ; ce qui n'est pas le cas en France. En ce sens, l'État, comme les Conseils Régionaux, cèdent aux lobbys des grandes branches professionnelles et fragilisent les fondations professionnelles des générations futures et donc leur avenir.

## 3. La fragilisation des organismes de formation

Certains organismes de formation pour adultes, déjà fragilisés, sont contraints de réunir dans leurs groupes un ou deux apprentis avec d'autres apprenants sur des parcours divergeant tant dans l'organisation que dans la pédagogie. La création de nouveaux Centres de Formation d'Apprentis (CFA), ne possédant aucune culture des principes et exigences de la pédagogie de l'alternance, engendra une dégradation de la qualité de l'apprentissage telle qu'elle s'est développée dans les CFA historiques.

## 4. Le distanciel comme solution miracle

La loi institutionnalise la formation à distance pour tous alors que la relation en présentiel au formateur, à ses gestes professionnels et au groupe constitue la condition de mobilisation des publics les plus fragilisés.

## 5. Le sacrifice de l'orientation professionnelle

La loi de 2018 sacrifie l'orientation comme elle sacrifie la formation professionnelle. Le congé « bilan de compétences » disparaît et devient « conseil en évolution professionnelle », moins coûteux, moins long. Il peut en outre être réalisé par des conseillers aux profils différents et variés, sans vérification de leurs compétences en orientation professionnelle.

## 6. La pseudo liberté de se former

L'instauration du Compte Personnel de Formation (CPF) réduit au moins de moitié les moyens financiers attribués à l'ancien Congé Individuel de Formation (CIF). Les salariés se voient donc privés de leurs possibilités de se qualifier sur un projet personnel et professionnel de leur choix.



---

Pseudo liberté de choisir son avenir professionnel, faisant reposer sur le seul individu - et ce sans aucun appui - la question de devoir se former, tout en ayant transformé l'ensemble des démarches en un vrai parcours du combattant. Ainsi, on élimine de fait le recours à la formation !

### **7. La fin du paritarisme au profit du MEDEF**

En transformant les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) en OpCo (Opérateurs de Compétences), l'État fait main basse sur le pactole de la Formation Professionnelle. Tout en renvoyant les partenaires sociaux, le maillon « paritaire » de la Formation Professionnelle, à de simples auxiliaires de sa politique, l'État, par le biais d'un conditionnement de ressources financières, oblige les opérateurs à obéir aux injonctions du politique, au détriment, voire à l'encontre, de l'intérêt des salariés ou des entreprises. Au final, cette réforme met à mort les besoins réels des individus et des entreprises en termes de compétences à conforter ou acquérir, tout en privilégiant des « magouilles » politico-économiques État-MEDEF avec ces fonds. MEDEF qui récupère ainsi de la main droite ce qu'il avait dû cotiser de la main gauche.

### **8. La norme qualité au détriment de la qualité du travail**

L'ultime jeu de dupes se révèle être la certification qualité QUALIOPi associée à la loi, indispensable à tout Organisme de Formation voulant bénéficier de fonds publics ou mutualisés. QUALIOPi est une norme purement « administrative » qui ne tient pas compte de la qualité du travail auprès des stagiaires. Là encore, on retiendra qu'aucune exigence de maîtrise du métier transmis et de formation pédagogique n'est requise dans cette certification.

---

**Pour SUD FPA, cette loi s'attaque aux droits acquis et aux progrès sociaux en termes de formation tout au long de la vie de ces 50 dernières années. Les premières victimes en sont les actifs, jeunes et adultes, privés d'une vraie qualification ne leur permettant pas de réaliser un travail de qualité nécessaire à la préservation de leur santé. Il est évident que les entreprises et l'ensemble de la société, massivement confrontés à la perte de professionnalisme induite par cette loi néolibérale, s'en mordront les doigts.**

**SUD FPA rappelle que la Formation Professionnelle s'inscrit dans trois logiques :**

- ☛ **l'adaptation directe à l'emploi (pour tous les actifs, par des formations courtes)**
- ☛ **la qualification au métier (dans le cadre de la réalisation d'un projet personnel et professionnel conforme aux motivations et aptitudes)**
- ☛ **l'insertion socio-professionnelle progressive (pour les personnes plus éloignées de l'emploi)**

Ces trois types de formation n'ont ni les mêmes objectifs, ni la même temporalité, et leurs publics ne peuvent pas être mélangés inconsidérément. Les personnes ne doivent pas être inscrites dans des stages en fonction des places disponibles ou des impératifs de rentabilité, mais doivent pouvoir s'orienter dans le respect de leurs choix de vie professionnelle et personnelle. Ceux qui le souhaitent doivent pouvoir être accompagnés par des professionnels de l'orientation, sans être bridés par des impératifs financiers de court terme.

**Les métiers ne sont pas une superposition de compétences : n'importe qui ne peut pas faire n'importe quoi. Ceci s'applique autant aux professionnels de la formation qu'à ceux qu'ils accueillent.**

**SUD FPA demande que l'Etat revienne à un véritable service public de formation professionnelle, notamment par le recours au subventionnement de l'AFPA.**